

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 25 juin 2026

Séance du : 25 juin 2026

Date de convocation : 12/06/2026

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Présents ou représentés : 23

Absents ou excusés : 8

Seuil de la majorité absolue : 12

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 26.06.746

Objet : Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Le 25 juin 2026 à 10h00 s'est réuni dans la salle B091 de l'Hôtel du Département, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (22 membres)

Monsieur Jean-Marc BERGIA, Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Madame Martine CROQUETTE, Monsieur Raymond DEFIS, Monsieur Victor DENOUVION, Monsieur Jérôme GARCIA, Monsieur Loïc GOJARD, Madame Valérie GRAFEUILLE-ROUDET, Madame Isabelle HARDY, Madame Cathy HOAREAU, Monsieur Didier LAFFONT, Monsieur Patrice LAGORCE, Monsieur Patrick LEFEBVRE, Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Monsieur Victor PETITDIDIER, Monsieur Daniel PITOUT, Monsieur Bernard PRINCE, Madame Florence QUEVAL, Madame Brigitte SEGARD, Madame Sandrine SIGAL, Madame Maryse VEZAT-BARONIA et Madame Véronique VOLTO.

EXCUSES : (8 membres)

Monsieur Daniel CALAS, Monsieur Serge DEUILHE, Monsieur Gilles FAVAREL, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Madame Lauriane MASELLA, Madame Emilienne POUMIROL, Madame Florence SIORAT et Madame Annie VIEU.

Monsieur le PRESIDENT rappelle que suite au dernier renouvellement des membres du 2^{ème} collège du Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie, il convient de procéder au renouvellement intégral des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de l'établissement.

Les règles de composition de la CAO sont définies aux articles L.1411-5 et L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres de HGI doit être composée :

- du président ou son représentant,
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, élus par l'assemblée délibérante en son sein.

Les modalités d'élection de la CAO sont également fixées par le CGCT.

Ainsi, les membres de la CAO sont élus :

- au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411-3) ;
- au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante (article L.2121-21).

Les modalités de dépôt des listes ayant été actées, Monsieur le PRESIDENT porte à la connaissance des membres présents les candidatures qui ont été déposées lors de cette séance du 25 juin.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident :

- De ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres de la CAO ;
- De désigner successivement en qualité de membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de Haute-Garonne Ingénierie :
 - **Membres titulaires**
 - Martine CROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Tournefeuille
 - Victor DENOUVION, Conseiller départemental du canton de Castelnest
 - Didier LAFFONT, Conseiller départemental du canton de Lèguevin
 - Patrick LEFEBVRE, Maire de Saint-Julien-sur-Garonne
 - Brigitte SEGARD, Maire de Soueich
 - **Membres suppléants**
 - Jérôme BOUTELOUP, Conseiller départemental du canton de Muret
 - Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Conseillère départementale du canton de Castanet-Tolosan
 - Cathy HOAREAU, Maire d'Auterive
 - Bernard PRINCE, Maire de Gouaux-de-Luchon
 - Florence SIORAT Conseillère départementale du canton de Revel

- D'autoriser Monsieur le PRESIDENT à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI